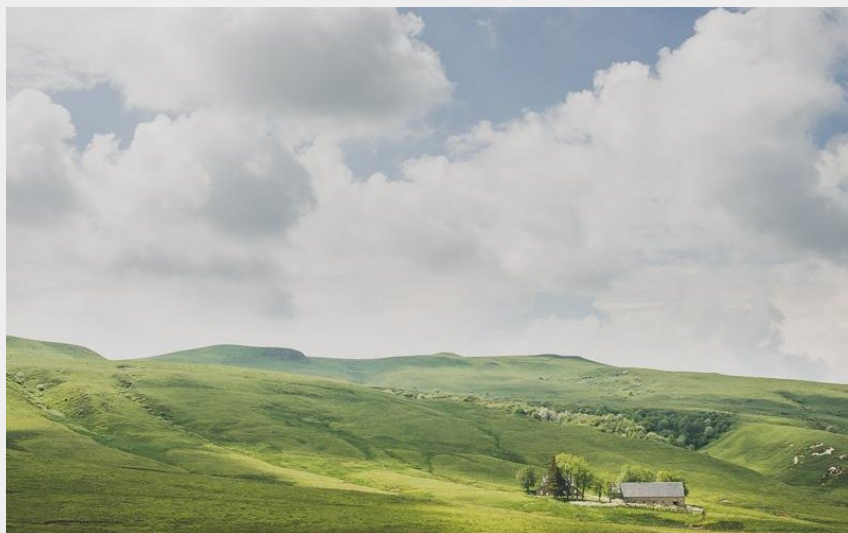
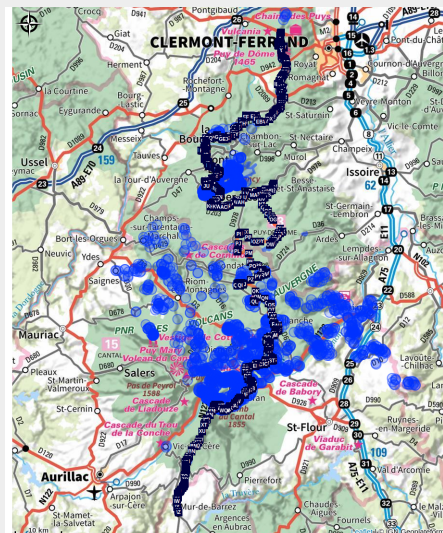


Les Chemins de traverse dans les Volcans d'Auvergne

Artense



Cézallier (Eve Lancery)



Loin de la foule, les Chemins de traverse proposent une exploration sensible du Massif central, de sommets en forêts et de ruisseaux en plateaux. Venez parcourir le tronçon "Volcans d'Auvergne" de cette itinérance dans l'intime des Parcs naturels du Massif central.

De Saint-Ours à Mur-de-Barrez, 15 étapes vous permettront de traverser le Parc des Volcans d'Auvergne. Ce temps long de la marche offre la possibilité de savourer les nuances et de s'attarder pour une rencontre ou

Infos pratiques

Pratique : Pédestre

Durée : 15 jours

Longueur : 263.8 km

Difficulté : Difficile

Type : Traversée

Thèmes : Estives, Faune, Patrimoine

une visite, une pause ou un détour, profitez en !

Lors de cette traversée du Nord au Sud du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, les roches volcaniques sont presque partout dominantes sous formes de dômes, de cratères, de lacs et de coulées. De la Chaîne des Puys jusqu'au volcan cantalien en passant par les Monts Dore et le plateau du Cézallier, vous découvrirez la singularité de ce territoire, fruit d'une histoire volcanique unique.

Itinéraire

Départ : Saint-Ours (Vulcania)

Arrivée : Mur-de-Barrez

Communes : 1. Albeypierre-Bredons

2. Allanche

3. Aydat

4. Besse-et-Saint-Anastaise

5. Brezons

6. Ceysat

7. Chanterelle

8. Chastreix

9. Compains

10. Condat

11. Égliseneuve-d'Entraigues

12. Espinchal

13. Jou-sous-Monjou

14. La Bourboule

15. La Godivelle

16. Landeyrat

17. La Tour-d'Auvergne

18. Malbo

19. Marcenat

20. Mont-Dore

21. Montgreleix

22. Murat

23. Murat-le-Quaire

24. Neussargues en Pinatelle

25. Orcines

26. Orcival

27. Pailherols

28. Perpezat

29. Picherande

30. Pradiers

31. Saint-Genès-Champanelle

32. Saint-Jacques-des-Blats

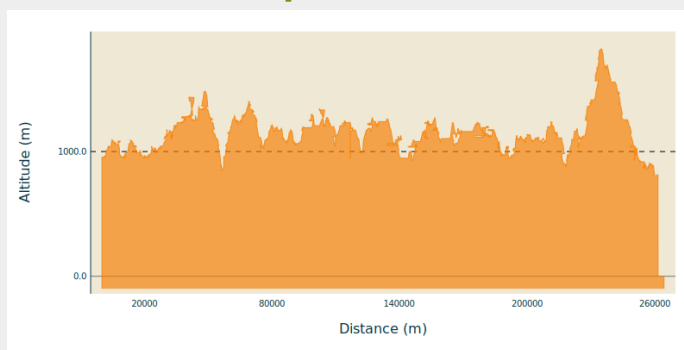
33. Saulzet-le-Froid

34. Vernines

35. Vernols

36. Virargues

Profil altimétrique



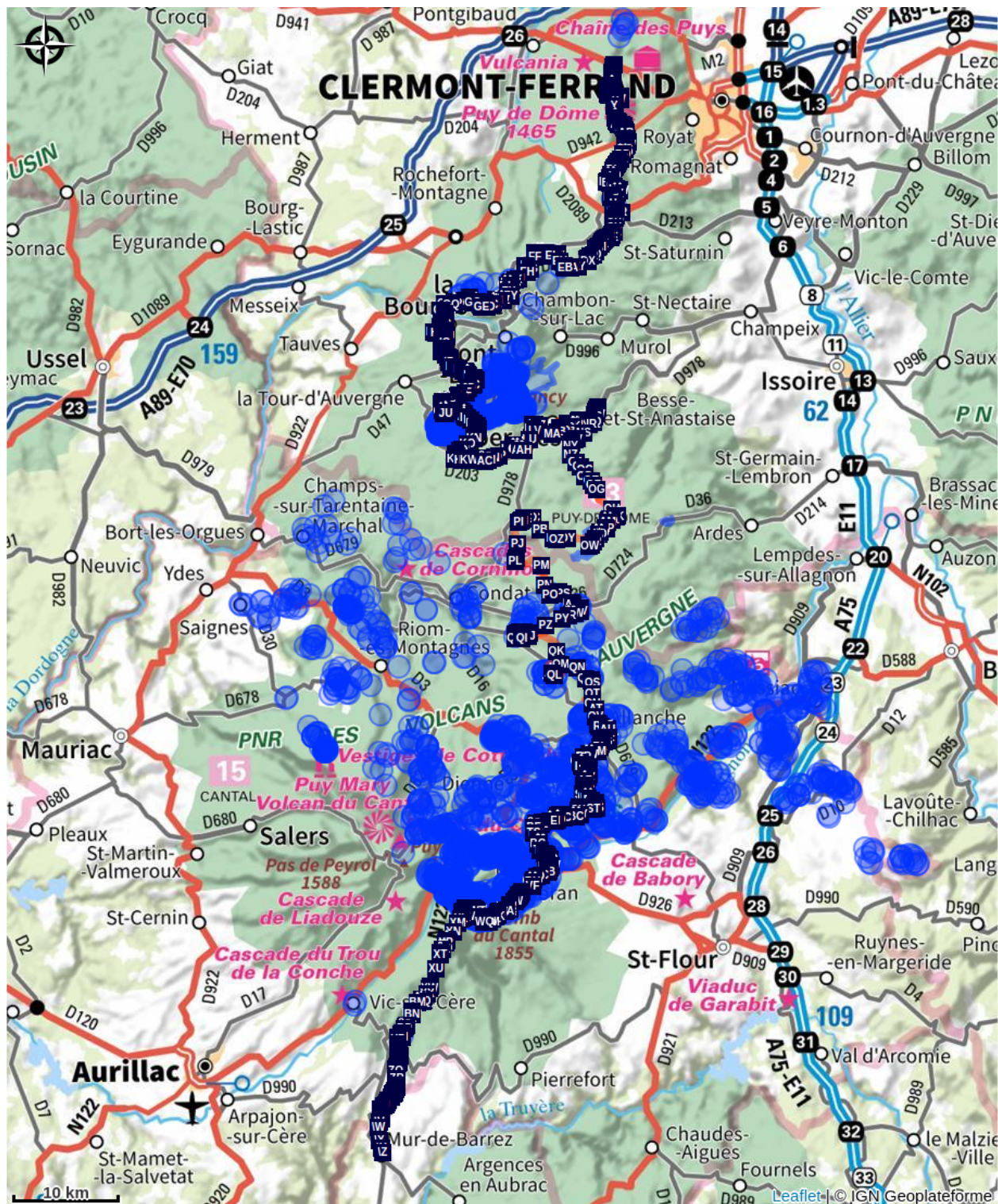
Altitude min 0 m Altitude max 0 m

Pas de balisage spécifique.

Étapes :

- 1.** De Vulcania à Laschamps (Etape 1 des Chemins de traverse dans les Volcans d'Auvergne)
10.7 km / 239 m D+ / 3 h 30
- 2.** De Laschamps à Servières (Etape 2 des Chemins de traverse dans les Volcans d'Auvergne)
24.7 km / 592 m D+ / 8 h 15
- 3.** De Servières à La Bourboule (Etape 3 des Chemins de traverse dans les Volcans d'Auvergne)
20.2 km / 660 m D+ / 7 h 30
- 4.** De La Bourboule à Chastreix (Etape 4 des Chemins de traverse dans les Volcans d'Auvergne)
18.5 km / 716 m D+ / 6 h 45
- 5.** De Chastreix à Super-Besse (Etape 5 des Chemins de traverse dans les Volcans d'Auvergne)
25.3 km / 687 m D+ / 8 h 30
- 6.** De Super-Besse à Besse (Etape 6 des Chemins de traverse dans les Volcans d'Auvergne)
12.9 km / 358 m D+ / 4 h 30
- 7.** De Besse à La Godivelle (Etape 7 des Chemins de traverse dans les Volcans d'Auvergne)
20.7 km / 850 m D+ / 7 h 45
- 8.** La Godivelle à Montgreleix (Etape 8 des Chemins de traverse dans les Volcans d'Auvergne)
22.3 km / 732 m D+ / 8 h
- 9.** De Montgreleix à Marcenat (Etape 9 des Chemins de traverse dans les Volcans d'Auvergne)
14.5 km / 340 m D+ / 5 h
- 10.** De Marcenat à Allanche (Etape 10 des Chemins de traverse dans les Volcans d'Auvergne)
21.8 km / 474 m D+ / 7 h 15
- 11.** D'Allanche à Chalinargues (Etape 11 des Chemins de traverse dans les Volcans d'Auvergne)
15.0 km / 382 m D+ / 5 h
- 12.** De Chalinargues à Murat (Etape 12 des Chemins de traverse dans les Volcans d'Auvergne)
15.1 km / 313 m D+ / 4 h
- 13.** De Murat à Prat-de-Bouc (Etape 13 des Chemins de traverse dans les Volcans d'Auvergne)
12.4 km / 706 m D+ / 5 h
- 14.** De Prat-de-Bouc à Pailherols (Etape 14 des Chemins de traverse dans les Volcans d'Auvergne)
17.7 km / 517 m D+ / 6 h 30
- 15.** De Pailherols à Mur-de-Barrez (Etape 15 des Chemins de traverse dans les Volcans d'Auvergne)
14.6 km / 0 m D+ / 3 h 30

Sur votre route...



L'Aspérule odorante (A)
 Le Pic noir (C)
 Le troupeau mobile (E)
 Le point de vue de la prairie (G)
 La Gentiane jaune (I)
 Un Espace Naturel Sensible (K)
 Le Damier de la Succise (M)

La Hêtraie montagnarde (B)
 L'Apollon (D)
 La chouette de Tengmalm (F)
 L'étang de Montlosier (H)
 L'hermine (J)
 Le lac de Guéry (L)
 L'Agrion à lunules (N)

Toutes les informations pratiques

Recommandations

- Equipez-vous selon la météo à venir et prévoyez 2 litres d'eau minimum par jour et par personne
- Soyez prudents lors des traversées de routes.
- Merci de votre contribution à la préservation des sites que vous parcourez.

Comment venir ?

Accès routier

Possibilité de venir depuis Clermont-Ferrand avec la navette régionale

<https://www.laregionvoustransporte.fr/cars-region/cars-region-du-puy-de-dome/ligne/navette-vulcania/>

Parking conseillé

Parking non surveillé du puy de Côme (D559 à 1,4 km de Vulcania)

Zones de sensibilité environnementale

Le long de votre itinéraire, vous allez traverser des zones de sensibilité liées à la présence d'une espèce ou d'un milieu particulier. Dans ces zones, un comportement adapté permet de contribuer à leur préservation. Pour plus d'informations détaillées, des fiches spécifiques sont accessibles pour chaque zone.

Réserve naturelle nationale de Chastreix-Sancy

Période de sensibilité : Janvier, Février, Mars, Avril, Mai, Juin, Juillet, Août, Septembre, Octobre, Novembre, Décembre

Contact : PNR des Volcans d'Auvergne
Réserve naturelle nationale de Chastreix-Sancy
Le bourg
63680 Chastreix
Tél : 04 73 21 41 74
E-mail : contact@reservechastreix-sancy.fr

La réserve naturelle nationale de Chastreix-Sancy a été créée le 13 juillet 2007 par décret ministériel. Elle protège par une réglementation et une gestion spécifique un territoire de 1894,5 ha aux valeurs patrimoniales exceptionnelles. Cet espace, qui accueille les plus hauts sommets du Massif central, est le lieu de nombreuses activités socioéconomiques, qu'il est nécessaire de concilier avec la préservation de la nature.

La réserve naturelle est un espace, ouvert à tous, accueillant à la fois promeneurs, professionnels (agriculteurs, forestiers, etc.) et naturalistes. Pour profiter et admirer encore longtemps cette nature sauvage et préservée, merci de respecter la réglementation et de prendre connaissance de quelques bonnes pratiques :

Sont interdits :

- les chiens, sauf tenus en laisse sur le GR30
- la cueillette et la collecte de fossiles ou et de minéraux,
- le feu,
- le camping et le bivouac,
- l'usage d'instrument sonore,
- l'abandon de déchets,
- le survol à moins de 300 m (dont drone),
- la circulation de véhicules à moteur.

Certaines activités sportives ne peuvent pas se pratiquer (escalade, vélo), d'autres sont cadrées (alpinisme, équestre, vol libre).

Il vous est demandé de rester sur les sentiers, de respecter les informations fournies sur le terrain (panneaux, gardes) pour éviter le dérangement de la faune et de la flore.

L'ensemble de la réglementation est consultable ici :

<https://www.decouvrir.parcdesvolcans.fr/reserve-chastreix-sancy>

Réserve naturelle nationale des Sagnes de la Godivelle

Période de sensibilité : Janvier, Février, Mars, Avril, Mai, Juin, Juillet, Août, Septembre, Octobre, Novembre, Décembre

Contact : accueil@parcdesvolcans.fr

Située au cœur des estives du Cézallier à 1 200 m d'altitude, c'est l'une des plus anciennes réserves naturelles de France. Elle protège un complexe de 4 tourbières et un lac situés de part et d'autre du village de La Godivelle.

La fragilité de cet espace naturel impose un code de bonne conduite pour assurer la bonne conservation des milieux, de leur faune et flore, et leur transmission aux générations futures.

Aussi, la réglementation de la réserve précise que :

- l'introduction, le prélèvement et la destruction de la faune et de la flore sont interdits,
- le dérangement des animaux est interdit,
- le camping, le bivouac et les feux sont interdits,
- la circulation des véhicules à moteur est interdite sauf pour propriétaires et ayants droits des parcelles, et personnes à mobilité réduite PMR sur la piste du Lac d'en Bas,
- chiens autorisés sur la piste du Lac d'en Bas et le ponton de la Plaine Jacquot,
- des secteurs de la RNN sont interdits à la fréquentation (même piétonne) par arrêté .

Vous pouvez retrouver l'intégralité de l'information [ici](#)

Le non-respect de la réglementation constitue une infraction passible d'une amende.

APPB de la Narse d'Espinasse

Période de sensibilité : Janvier, Février, Mars, Avril, Mai, Juin, Juillet, Août, Septembre, Octobre, Novembre, Décembre

Contact : accueil@parcdesvolcans.fr

La tourbière de la Narse d'Espinasse, abrite des populations d'espaces végétales rares et protégées. En effet la Ligulaire de Sibérie, le Saule Bicolore, ou encore la Cuivré de la Bistorte, sont des espèces menacées car inféodées aux milieux naturels humides ou tourbeux.

Dans le sud de la Chaîne des Puys, ce type de milieux rares, est important pour le

maintien de ces populations qualifiées de relicttes glaciaires. Elles n'ont aucune solution de repli.

Cette protection vise donc à préserver les conditions optimales de vie, de développement dans un milieu naturel préservé favorable à ces espèces. De plus la tourbière est désignée au réseau européen NATURA 2000 au titre de la Directive européenne Faune-Flore-Habitats.

Il vous est demandé de rester sur les sentiers, de respecter les informations fournies sur le terrain (panneaux, gardes) pour éviter le dérangement de la faune et de la flore.

Sur votre route...



L'Aspérule odorante (A)

Comme son nom l'indique, tire son nom de l'odeur qu'elle dégage en séchant. «aspérule» provient du latin asper signifiant « rude », « rugueux », caractérisant le bord de ses feuilles. Cette plante vit dans les sous-bois et en lisière de forêts, au-delà de 400 m d'altitude. Elle est utilisée en cuisine, en médecine, pour les teintures mais également comme substitut au tabac.



La Hêtraie montagnarde (B)

Type d'habitat forestier installé à l'étage submontagnard et montagnard : de 400 m à plus de 850 m d'altitude. Elle occupe différentes situations topographiques, recherchant des situations plutôt ombragées. Il en existe plusieurs variantes. Ici c'est une hêtraie montagnarde à Luzule des bois.

Attribution : Juliette AMANT



Le Pic noir (C)

C'est le plus grand pic d'Europe, on l'identifie facilement à sa couleur noire et sa calotte rouge vif. Son chant est mélodieux et il tambourine avec une cadence élevée de 20 coups par seconde. Il affectionne les grands espaces boisés, idéales pour son alimentation et son mode de nidification. Cette espèce est protégée en France.

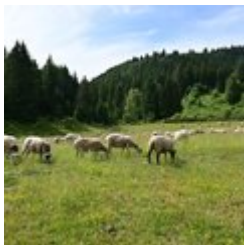
Attribution : PE Dequest



L'Apollon (D)

Ce grand papillon d'une envergure de 35 à 40 mm au corps velu vit en montagne où on l'observe jusqu'à 2 700 mètres d'altitude dans les Alpes. Il est reconnaissable à ses ailes blanches décorées de grandes taches noires circulaires sur l'aile avant et à ses cercles rouges bordés de noir sur l'aile arrière. Il recherche les pentes sèches et rocailleuses des montagnes, les lisières ensoleillées des bois clairs, les pelouses maigres et les éboulis. Sa chenille ne peut se développer que sur des espèces de plantes bien spécifiques (on parle de "plante hôte") : des orpins (Sedum). Il a été régulièrement observé dans la partie Sud de la chaîne des Puys où sa petite population semble se porter assez bien, contrairement au massif des Monts Dore où sa régression est dramatique.

Attribution : P. Gourdain



Le troupeau mobile (E)

Activité essentielle pour le territoire, le pastoralisme sert l'économie locale et permet de maintenir des savoir-faire ancestraux. Conduit par un berger et ses chiens, le troupeau de brebis rava (espèce locale) assure une ouverture des paysages et le maintien de la biodiversité liée à ces espaces. Cette initiative lancée en 2016 par le syndicat mixte du Parc des Volcans permet d'expérimenter une pratique de pâturage basée sur l'activité « temporaire » d'un troupeau qui se déplace en fonction des besoins d'ouverture du paysage.

Attribution : Elisa Réveillaud



La chouette de Tengmalm (F)

Petite chouette de montagne, elle utilise pour sa nidification les trous creusés par les pics noirs dans les troncs, souvent de hêtre. La population de cette espèce étant en déclin, elle bénéficie d'une protection au niveau européen. Présente sur la Chaîne des Puys entre 800 et 1400 mètres d'altitude, le Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne a lancé en 2016 une enquête participative dont l'objectif est de mieux connaître l'espèce et son habitat pour ainsi mieux la préserver en l'intégrant à la gestion forestière du site.

Attribution : Olivier ROQUETANIERE



Le point de vue de la prairie (G)

Sur votre droite vous apercevrez plusieurs puys que le Comte de Montlosier appelait des « taupinières ». De gauche à droite : le puy de Vichatel, Charmont et Combegrasse.

Au premier plan, la prairie fait partie des parcelles aménagées par le Comte de Montlosier : il avait fait amener plusieurs centaines de tombereaux de terre. Un moment boisée, cette parcelle a subi les dégâts de la tempête de 1999 et a ensuite été remise en herbe par le Syndicat du Parc et louée à un éleveur local.

Attribution : Juliette AMANT



L'étang de Montlosier (H)

Ce lieu est l'œuvre du Comte du même nom ayant vécu à Randanne (rang d'âne) au 18^e siècle. Le paysage actuel du domaine résulte en grande partie de ses prouesses techniques. Après plusieurs années de travaux paysagers, le Comte de Montlosier s'attèle aux travaux hydrauliques. Né du détournement du ruisseau de Randanne (vous vous trouvez à proximité du canal d'arrivée d'eau), l'étang vient butter contre la coulée de lave des puys de la Vache et Lassolas. Cet étang artificiel couvre près d'un hectare, il est fréquenté par la loutre d'Europe, le crapaud commun, la couleuvre à collier et de nombreuses espèces de poissons.

Attribution : Juliette AMANT



La Gentiane jaune (I)

Plante typique des moyennes montagnes, l'histoire de la gentiane remonte à l'Antiquité. L'amertume qui la caractérise lui confère des propriétés médicinales : tonique, apéritive, fébrifuge, stimulante, antidépressive. La récolte de printemps est utilisée à des fins pharmaceutiques après avoir séché tout un été dans un enclos sur l'estive puis dans un local aéré. La récolte d'été et d'automne plus riche en sucre est utilisée fraîche pour la fabrication d'apéritifs. Les rhizomes macèrent pendant un an dans de l'alcool et le jus sert de base à la préparation de la liqueur.

Attribution : Juliette AMANT



L'hermine (J)

Petit mammifère de la famille des mustélidés, elle a un corps mince et allongé, prolongé d'une queue relativement longue qui présente un pinceau de poils noirs. En été, la coloration de son dos est brun-fauve et son ventre est blanc-jaunâtre. En hiver, ces diverses parties deviennent blanches. Elle vit dans les milieux ouverts ou semi-ouverts (prairies, cultures, bocages...) et affectionne les secteurs en partie minéraux et rocheux.

Attribution : Anthony PORTE



Un Espace Naturel Sensible (K)

Lieu à la fois remarquable et fragile, le lac de Servières est labellisé Espace Naturel Sensible depuis 2019. Pour mieux comprendre l'identité de ce site naturel, des actions ont été mises en place comme : une cartographie des habitats, un inventaire des herbiers aquatiques, un plan de gestion élaboré par le Parc des Volcans d'Auvergne ainsi qu'une réglementation pour conserver l'accès à tous.

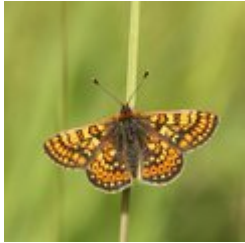
Au lac de Servières, sont interdits la baignade et le canotage, les feux et le camping. Les chiens doivent être tenus en laisse.



Le lac de Guéry (L)

D'origine volcanique, glaciaire et anthropique (le barrage construit en 1895 a rehaussé le niveau du lac de 6 à 8 m), dans le cadre des Monts Dore, c'est le plus haut lac d'Auvergne. Profond d'une quinzaine de mètres et s'étendant sur 26 hectares, il est fréquenté par une faune montagnarde parfois rare : le Cuivré de la Bistorte, la Vipère péliade et le Balbuzard pêcheur. Dans les tourbières bordant le lac, on trouve 3 espèces de Laïches protégées (plante herbacée). Dans ses eaux, il y a la Truite Fario, le Brochet, le Gardon, le Goujon...

Attribution : Eve LANCERY



Le Damier de la Succise (M)

Aussi appelé Damier des marais, ce papillon affectionne les zones humides d'altitude. Ses ailes sont de couleur noire et orange sur le dessus, avec un motif de damier sur le dessous. Les petits points en série sur les deux faces des ailes caractérisent l'espèce. Ce papillon doit aussi son nom à la Succise des prés, plante des prairies humides et tourbières, sur laquelle il se développe. Cependant, il peut aussi vivre dans des prairies chaudes et sèches. A l'échelle de l'Europe, les populations de Damiers de la Succise sont en forte régression, il est donc important de préserver les milieux naturels dans lesquels il subsiste !

Attribution : Alexandre Ruffoni



L'Agrion à lunules (N)

Observée sur le plateau, cette libellule est localisée dans le Massif central et visible de mai à mi-juillet. On la trouve souvent à proximité de zones tourbeuses. Le mâle est reconnaissable à sa couleur bleue éclatante et aux trois taches noires en forme de demi-lune (lunule) dessinées sur le haut de son abdomen, juste derrière les ailes. La femelle est plutôt d'une couleur bleu-vert avec plus de noir sur l'abdomen.

Attribution : G. Caillon